

COMPTE RENDU REUNION SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 DECEMBRE 2017

L'An deux mille dix sept

Le Dix-huit Décembre, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers, Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12.12.2017

PRESENTS : FROMENT R., ROBIN A., FAUCHER M., SEGUI H., MAROUSSIE G., GROLLEAU D., BOBINEAU P., MASSIOT J., ARCHAMBAUD M.

ABSENTS : CHARLE L., BOURNEL Paul (excusés)

Arrivée de Mr BOURNEL Paul à 21 heures.

Pouvoir de Mr BOURNEL Paul à Mme SEGUI Hélène

Secrétaire de séance : Mme SEGUI Hélène

OBJET :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 27 Octobre 2017
- Rénovation de la Mairie :
 - o Résultats de l'appel d'Offres (1^{ère} phase)
- Compte d'Emploi OGEC (Ecole privée de Champagné-les-Marais)
- Subvention Eco Pass
- Primes exceptionnelles du personnel sous contrat à durée déterminée et CAE
- Remplacement de Mme CHEVALIER Maryvonne
- Gîtes de Pêche (Dégât des locataires, forfait pour sinistre)
- Devenir de la Maison Eclusière (Gîtes de Pêche)
- Clôture du budget de la Zone Artisanale
- Transfert de la Zone Artisanale
- Modification de la Convention avec l'association FC2 Sud Vendée
- proposition de rachat du matériel sportif de sport par l'association FC2 Sud Vendée
- Avis du Conseil Municipal sur l'adhésion au service intercommunal des autorisations du droit des sols
- Achat d'un broyeur
- Proposition de compléter certaines commissions communales
- Décision modificative
- Demande de l'association du Comité des Fêtes Gratuité de la Salle des Fêtes
- Questions diverses

Un hommage a été rendu à Mr PIGNON Michel et Mr VEQUAUD Claude

Précédent compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents

Le Conseil Municipal,

- Décide de retenir les entreprises suivantes, concernant l'appel d'offres 1^{ère} phase, rénovation de la Mairie :
 - Lot 1 : Isolation Thermique par extérieur :
 - Entreprise MANDIN CONSTRUCTION à Mareuil Sur Lay, montant de 41 432.53 € HT
 - Lot 2 : Menuiseries extérieures :

- LEB Menuiseries à Fontenay Le Comte, montant de 20 000.00 € HT
- Accepte le paiement d'une subvention de 724 euros à l'OGEC de Champagné-les-Marais
- Accepte le versement de l'Eco Pass d'un montant de 1 500.00 euros en faveur d'un accédant à la propriété dans le lotissement de La Passerelle
- Accepte le versement d'une prime exceptionnelle de 200 euros aux agents en contrat CAE et CDD de plus d'un an d'ancienneté
- Accepte de recruter Mme DEXHEIMER Caroline en cas de besoin afin d'assurer un service de remplacement du personnel au sein de la cantine, de la garderie périscolaire et de l'Ecole Publique
- De facturer 150.00 euros à la société LG5 pour dégradation aux Gîtes de Pêche
- De proposer au Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autize le rachat de la Maison Eclusière pour l'euro symbolique, cependant le bail emphytéotique sera étudié avant signature
- Autorise la clôture du budget Annexe du lotissement de la zone artisanale
- Autorise Monsieur Le Maire à procéder au transfert en pleine propriété des parcelles de la zone artisanale
- Arrête le prix de vente à 8.50 € HT le m2 de la zone artisanale
- Autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition, l'acte notarié à intervenir et l'ensemble des documents se rapportant au transfert de la zone d'activité.
- Autorise Monsieur Le Maire à modifier la convention avec l'association sportive FC2 Sud Vendée
- Accepte la proposition de rachat du matériel de sport par l'association FC2 Sud Vendée, montant de 25.05 euros à reverser à la commune de Ste Radegonde-des-Noyers
- Accepte l'adhésion de la commune au service commun intercommunal des autorisations du droit des sols
- Accepte l'achat d'un broyeur pour la somme de 7 450.00 € HT
- Accepte le renforcement de certaines commissions communales
- Accepte la gratuité de la grande salle de la Salle des Fêtes à l'association du Comité des Fêtes
- Questions diverses